



Province de Québec  
Municipalité de Saint-Cuthbert

## Avis public

Est par les présentes, donné par le soussigné de la susdite municipalité que :

Lors d'une séance ordinaire, tenue le neuvième jour du mois de juillet 2018, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 294 :

**Concernant le retrait de chemins municipaux permettant la circulation des véhicules tout terrain (V.T.T.) dans le règlement numéro 204**

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du secrétaire-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce dixième jour du mois de juillet deux mille dix-huit.

  
Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

---

**Certificat de publication (article 420)**

*Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, entre 17 et 18 heures le dixième jour du mois d'avril 2018, à chacun des endroits suivants, savoir : sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert ([www.st-cuthbert.qc.ca](http://www.st-cuthbert.qc.ca)) et à l'entrée du bureau municipal*

*En foi de quoi, je donne ce certificat, ce dixième jour du mois de juillet 2018.*

  
Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier.